

Processus de déprise agricole et enjeux socio-économiques

Jean-Paul Chassany

Les friches et les accrus seraient des « non espaces » ou en tout cas des catégories mal identifiées, mal repérées, et mal évaluées. Derrière ces « non-être » de la réalité socio-économique, ou si l'on veut, ces catégories « hors normes », il y a des processus de déprise plus ou moins forts, liés aux transformations économiques et sociales qui sont à l'œuvre. Il y a également des stratégies d'acteurs souvent difficiles à identifier. Il y a enfin des dynamiques diversifiées du point de vue écologique et du point de vue de l'occupation et de l'utilisation de l'espace.

Dans la première partie de ce document, j'essaierai de montrer quelles sont les influences des politiques économiques sur ce que l'on pourrait appeler la « dynamique socio-économique des friches et accrus ». Dans une seconde partie, j'aborderai la question sur la manière dont les agriculteurs arbitrent leurs choix en termes d'usage des parcelles dont ils disposent et en quoi les friches et accrus leur sont utiles dans le cadre de l'évolution des systèmes d'exploitation. Enfin, je situerai ces questions au niveau du territoire construit, puisque même avec un statut privatif, toute dynamique d'une parcelle met en cause un espace plus large et surtout d'autres acteurs que les agriculteurs ou les seuls propriétaires fonciers.

Politique économique, modèle de développement et déprise

En France, la place et le rôle de l'agriculture moderne, en termes d'utilisation et de gestion

de l'espace, est conditionnée par la Loi d'Orientation Agricole de 1962 visant la modernisation de l'agriculture : l'objectif consiste à atteindre rapidement l'autosuffisance agro-alimentaire de la nation, puis de permettre l'approvisionnement de l'Europe. Les différentes politiques agricoles nationales et communautaires qui se sont succédées par la suite (tableau 1) ont apporté les améliorations ou les correctifs nécessaires au vu des résultats obtenus ou des dysfonctionnements constatés.

Les moyens mis en œuvre relèvent d'un système de cogestion du secteur, grâce à un partenariat État/Profession agricole, qui va permettre de moderniser rapidement les structures de production par mise à la retraite des agriculteurs âgés, appui à l'installation des jeunes, agrandissement des surfaces exploitées, mécanisation, spécialisation des activités agricoles et recherche d'intensification de la terre et d'amélioration de l'efficacité du travail et du capital.

Différentes institutions sont créées ou développées : SAFER, Mutualité agricole, Formation et vulgarisation agricole, Crédit agricole, Organisation des marchés, Instituts Techniques, recherche agronomique. Cette loi met donc en place un modèle de développement basé sur l'exploitation agricole familiale à 2 UTH, spécialisée, mécanisée et intensifiée. Des aides aux investissements et des aides pour soutenir les prix des produits sont mises en œuvre cependant qu'un système efficace de protection aux frontières est instauré.

Jean-Paul Chassany
INRA-EST
2 place Viala
34060 Montpellier
Cedex 1

Tableau 1. – Politique économique et développement agricole.

	Politique économique	Niveau E.A.	Niveau Territoire
1962	<p>LOI D'ORIENTATION AGRICOLE (Fr.)</p> <p>Modernisation des structures, mécanisation, intensification, spécialisation des E.A. Cogestion du secteur Etat/Profession</p> <p>Valorisation des avantages comparatifs</p>	L'exploitation professionnelle familiale à 2 UTH	Extension de la forêt aux dépens des landes et des friches (FFN)
1969	<p>RAPPORT MANSHOLT</p> <p>propose le boisement de 30 % des terres ; prépare la réforme des structures agricoles dans la CEE (PAC). Baisse des prix mondiaux</p>	Ignorance, tolérance des petites moyennes exploitations et de la pluriactivité	Marginalisation des zones difficiles
1973 1975 1980 1985 1988 1989	<p>SPÉCIALISATION AGRICOLE DES RÉGIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection intérieure • Autosuffisance alimentaire • La CEE agroexportatrice • Soutien à l'exportation • Coût élevé pour le budget de la CEE <p>Premiers ajustements</p> <p>Excédents agricoles</p> <p>Quotas laitiers</p> <p>Agriculteurs en difficulté</p> <p>Gel volontaire des terres</p> <p>Réforme des fonds structurels 5a, 5b</p> <p>Rattrapage pour les régions en retard</p> <p>Développement intégré</p>	<p>Mise en place d'une politique des zones défavorisées (montagne, ISM, ISP...)</p> <p>Les zones défavorisées stagnent (parité impossible)</p> <p>Recherche de productivité</p> <p>Abandon des terres marginales de l'E.A.</p> <p>mises en attente</p> <p>Extension des accrus (systèmes herbagers et agropastoraux)</p> <p>Recherche de compétitivité</p> <p>↓</p> <p>Fragilité des systèmes intensifs</p> <p>↓</p>	<ul style="list-style-type: none"> • zonage, agriculture-forêts • Reboisements en grandes parcelles • Baisse du prix des terres malgré une demande agricole soutenue <p>Crainte d'enfrichements massifs</p> <p>Différenciation régionale de la déprise (Plaine/Montagne et Méditerranée)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des externalités < 0 (pollution des nappes, érosion)
1992	<p>Réforme de la PAC et GATT... (Uruguay Round)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture progressive des marchés (!! USA) • Généralisation des droits à produire • Gel obligatoire des terres 15 % de la SCOP 	<p>ICHN</p> <p>Prime à l'herbe</p> <p>Reconnaissance de la diversité des formes de production</p> <p>+</p> <p>Recherche de compétitivité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation des paysages • Risques d'incendies...
1995	<ul style="list-style-type: none"> • Prime au reboisement des terres • Traité de Marrakech : mise en place de l'OMC Normes commerciales, normes sociales et environnementales (PAC sous surveillance de l'OMC) <p>— — > VERS UN DÉCOUPLAGE DES AIDES + MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES</p> <p>Expérimentation d'un processus de contractualisation. Rôle des Etats (subsidiarité)</p>	<p>Aide complémentaire ou rémunération d'un service environnemental ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Explosion des accrus (zones de montagne et méditerranéennes) • Gestion des friches péri-urbaines
2000	<p>Agenda 2000 ?</p> <p>Nouvelle légitimité de l'agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité alimentaire • Occupation de l'espace • Gestion de l'environnement <p>MULTIFONCTIONNALITÉ RECONNUE</p> <p>« Renationalisation » de la gestion de l'espace rural (?) (subsidiarité)</p>	<p>CTE ?</p> <p>COMPÉTITIVITÉ ET GESTION PATRIMONIALE DE L'ESPACE</p> <p>RECHERCHE DE LA QUALITÉ</p>	<p>Gestion durable ?</p> <p>Concertation</p> <p>Négociation</p> <p>Prospective ? Quels outils, quelles structures ? Quelle coordination des Politiques Publiques ?</p>

L'accroissement de productivité de la terre et surtout du travail qui était recherché à l'origine, est tel que, dès 1980/85, apparaissent des excédents agricoles, qu'il faut exporter. La spécialisation agricole des régions, basée sur la théorie des avantages comparatifs et sur la prise en compte des potentialités naturelles, se construit à cette époque (céréales sur les grandes plaines, élevage sur les collines et les montagnes, fruits, légumes et maraîchage sur les zones irrigables, ...).

Mais les **effets pervers** d'un tel modèle de développement se manifestent rapidement. Dans un premier temps, ils concernent essentiellement l'abandon des terres peu productives au sein des exploitations intensifiées, et la marginalisation, ou l'abandon, des zones difficiles et en particulier des zones de montagnes (Larrère, 1973).

Les mauvaises terres évoluent vers l'état de landes et de friches non utilisées, reboisées entre 1950 et 1970 avec l'appui du FFN (Fonds Forestier National) et cela concerne 2,5 millions d'hectares. Dans le cas d'un départ à la retraite, les autres terres vont agrandir les exploitations encore en place.

À partir de 1985, les coûts budgétaires de la politique agricole au niveau européen étant jugés trop lourds, il faut ajuster le modèle en agissant à trois niveaux :

– **en contrôlant l'offre par des droits à produire**, d'où l'instauration des quotas laitiers attachés à la région, puis plus tardivement (1992) le gel de certaines bonnes terres ;

– **en compensant les handicaps naturels des zones difficiles** en cours de marginalisation, par un système plafonné d'aides à la tête du bétail. Ce type d'aide est donc à mi-chemin entre une aide au produit qui crée des excédents et une aide au Revenu qui permet d'assurer une compensation à la pauvreté naturelle des terres concernées (1^{re} forme de découplage ...) ;

– **en préparant les « bons » agriculteurs à être compétitifs**. Ils devront supporter une baisse des prix des produits agricoles qui seront moins soutenus, pour affronter la concurrence internationale entraînée par la libéralisation des échanges et le démantèlement des protections douanières. Ils devront abaisser les coûts de pro-

duction, ou bien ils seront conduits à diversifier les productions, que ce soit par un accroissement ou une différenciation de la qualité des produits.

La baisse des prix agricoles et la recherche de compétitivité impliquent pour les exploitations agricoles un agrandissement relatif et des substitutions capital/travail permettant la poursuite de l'accroissement de la productivité de la terre toujours plus coûteuse. C'est la raison pour laquelle les spécialistes s'inquiètent d'une vague massive possible d'enfrichement : quatre à cinq millions d'hectares de friches sont annoncés, qui seraient dus à l'effondrement programmé des exploitations moins efficaces.

C'est dans cette période aussi que certaines exploitations agricoles trop intensifiées et trop endettées sont fragilisées. On se souvient de la procédure Cresson dite des agriculteurs en difficulté. Le phénomène touche les exploitations de l'Ouest de la France dans des régions pourtant réputées pour leurs avantages comparatifs.

Enfin, on commence à percevoir les effets négatifs sur les écosystèmes trop sollicités (pollution par les nitrates) et sur les régions difficiles qui se vident de leur population et dont les paysages commencent à se fermer. Ces externalités, non prises en compte dans les évaluations économiques sont de plus en plus mal acceptées du moins par les populations citadines ainsi que par les non agriculteurs vivant dans le monde rural.

La **politique de la montagne** qui s'élabore entre 1975 et 1985 et la **réforme des fonds structurels** de 1992 pour aider certaines régions (montagnes et collines essentiellement) à rattraper leur retard, en sont une résultante. On peut noter au passage que ces politiques préfigurent ce qui sera proposé plus tard à l'ensemble du secteur, même si l'aspect contractuel n'est pas véritablement annoncé.

La Réforme de la PAC en 1992 entérine cette double évolution :

– **devenir compétitifs** et pouvoir affronter dans un contexte de libéralisation des échanges et de mondialisation la concurrence internationale (*i.e* Nord-américaine). Cela entraîne la recherche de procédures de découplage des aides ;

– essayer de maîtriser les externalités négatives.

Pour ce deuxième objectif, les mesures aides ou réglementaires apparaissent trop timides ou pas assez contraignantes. Par exemple, les systèmes extensifs qui se mettent en place dans les zones difficiles et qui se développent par imitation du modèle dominant avec intensification des terres cultivables, extensification des parcours et achat éventuel d'aliments concentrés, accélèrent l'explosion des accrus sur des friches insuffisamment pâturées.

Mais on n'observe pas d'abandon massif des terres, toutes les observations empiriques le confirment (Bazin, Roux, 1992, Laurent, 1992, Normandin, Carvailhès, 1996). De plus, le modèle dominant de production agricole sur lequel on fondait toutes les prévisions ne conduit pas à une homogénéisation des formes de production. Enfin, l'innovation peut aussi se développer sur des terres marginales ou à faible potentiel induisant une diversité des formes productives très grande. Les travaux menés sur les massifs montagneux ou les zones de collines (Bazin, Chassany, 1986, Labouesse, 1980, Pernet, 1982, Perrier-Cornet, 1985, ...) le confirment.

Enfin, dès 1995, l'instauration des premières mesures agri-environnementales (MAE) va permettre une expérimentation instructive pour la maîtrise plus ou moins contractualisée de ces espaces en voie d'embroussalement et d'abandon. Ces MAE permettent de poser clairement la question de la rémunération des agriculteurs pour un service environnemental visant, soit à réduire les intrants (opérations régionales), soit à limiter l'embroussalement des parcelles extensifiées (actions locales) (Chassany *et al.*, 1998). Mais leur application, sans être négligeable, reste limitée et les accrus continuent à se densifier et à s'étendre.

À la veille de l'Agenda 2000, il semble que cette nouvelle orientation se confirme : recherche d'une agriculture **toujours plus compétitive** mais réalisant une large occupation des territoires ruraux et une **gestion patrimoniale des milieux biophysiques, sur un mode contractuel**. Ce dernier point serait plutôt laissé à la libre appréciation des Etats et donc à leur charge. Cette mission sera confiée aussi pour partie à

ces agriculteurs « hors modèles » qui pendant 40 ans ont défié la théorie qui prévoyait leur disparition. En tout état de cause, le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) instauré par la dernière Loi d'Orientation, répondrait à cette problématique.

De plus, du fait des nouveaux objectifs qui lui sont assignés par la société (recherche de compétitivité, sécurité alimentaire, occupation de l'espace, gestion de l'environnement ...), l'agriculture retrouve une nouvelle légitimité à travers une multifonctionnalité enfin reconnue.

En résumé, la période où les agriculteurs sont incités à accroître leur productivité à tout prix, pourrait-on se dire, se traduit par l'abandon des mauvaises terres dont une partie est reboisée, le reste évoluant naturellement vers l'embroussalement et la forêt. La recherche de compétitivité entraînera plutôt une extension des superficies des exploitations agricoles sans modifier fondamentalement la dynamique des accrus déjà en place (Normandin, Cavailhès, 1996) mais sans entraîner une explosion des friches.

Peut-on penser pour autant que le problème des friches est en voie de règlement ? Est-ce aussi simple que cela ? Il faut aller voir au niveau des exploitations agricoles.

Place de la friche et des accrus dans les exploitations agricoles

Les choix de gestion et d'utilisation des terres par l'agriculteur au niveau de son exploitation peuvent se schématiser de la manière suivante : (nous nous référons plutôt aux exploitations d'élevage de la zone méditerranéenne ou du Massif Central) ;

– **au niveau de la parcelle**, l'arbitrage se fera en fonction des charges supportées (coûts de production, fiscalité foncière, ...) et des produits attendus (dont les aides ou primes à l'hectare) pour choisir entre une utilisation herbagère, sylvicole ou une non utilisation et ce en fonction des qualités de la parcelle : (sols, potentiel fourrager, situation par rapport au siège de l'exploitation agricole...) et en fonction des besoins des troupeaux ;

– au niveau de l'exploitation elle-même, c'est le revenu anticipé qui déterminera la combinaison productive entre le travail, la terre et le capital, la quantité disponible de ces facteurs étant fixée. Les observations empiriques montrent que dans les systèmes d'exploitation complexes associant herbe, arbre, animal, c'est très souvent le facteur travail qui exerce la plus forte contrainte et détermine le système d'exploitation ;

– enfin, du point de vue du ménage agricole, l'arbitrage se fera entre le niveau de consommation souhaité, l'existence de revenus annexes, l'accumulation patrimoniale engagée en rapport avec le cycle de vie et l'organisation du cadre et du mode de vie pour atteindre le niveau d'utilité souhaité (Lifran, 1996).

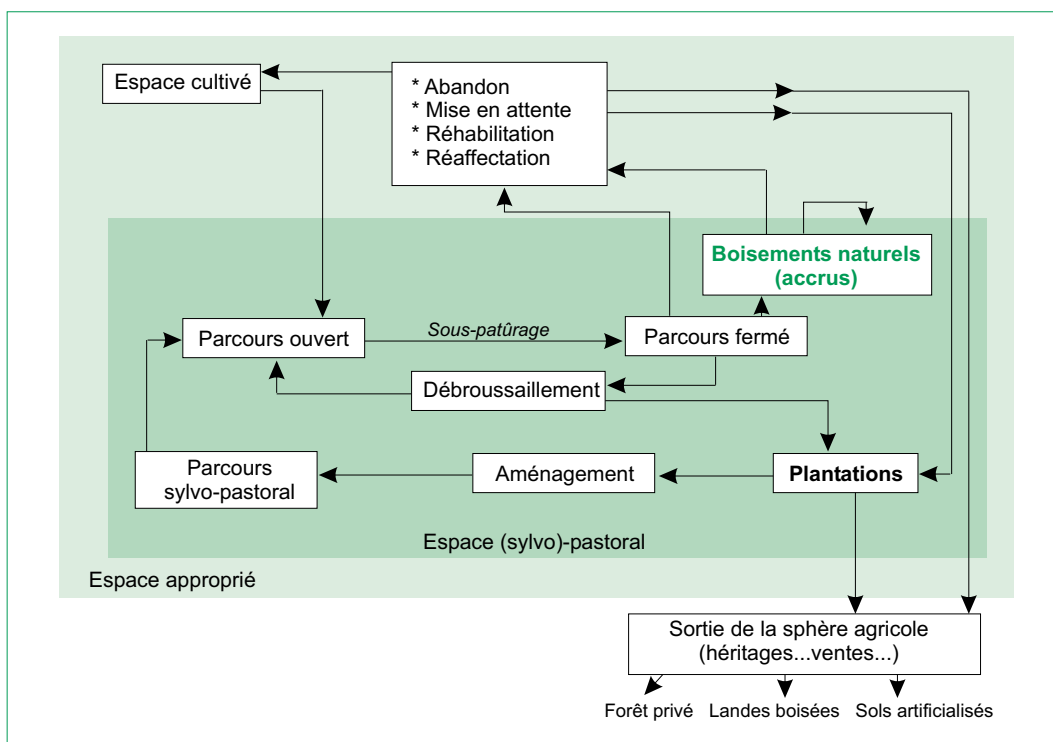
Ayant posé cela, l'observation empirique de la réalité montre une très grande diversité des combinaisons et de leurs modalités.

Pour les systèmes d'exploitation agro-sylvo-pastorales particulièrement répandus sur les zones où friches et accrus se sont développés, on peut schématiser les changements d'usage des sols en relation avec le mode d'utilisation des surfa-

ces fourragères, cultivées ou pâturées et la dynamique de la végétation naturelle (figure 1).

Certes, les impératifs techniques vont jouer, mais l'existence de parcelles sur lesquelles le degré d'emprise peut varier et ce en fonction des besoins, va donner à l'ensemble du système beaucoup de souplesse. La condition nécessaire à cette flexibilité est l'absence d'irréversibilité. En ce sens les plantations aidées représentent une étape *quasi* certaine vers la sortie du système agricole, surtout lors du changement de génération et de l'installation, dans le cadre familial de l'un des enfants. Les autres enfants, dont l'activité ne relève plus directement de l'exploitation agricole, reçoivent, à plus ou moins brève échéance, les bois en compensation.

Dans de nombreux cas la survie des exploitations de petite taille, souvent engagées dans des formes de pluriactivité complexes, est rendue possible par l'existence de ces espaces marginaux en déprise (Guihéneuf). Beaucoup d'installations, non aidées mais fortement innovantes, semblent dans ce cas. Encore faut-il que l'accès à cette ressource et éventuellement à d'autres terres, abandonnées, soit possible.



◀ Figure 1. – Devenir des parcelles et de leur usage dans un système agro-(sylvo)-pastoral.

On notera aussi que dans les zones de montagne, il existe souvent des terres collectives, sectionnelles ou communales qui peuvent être utilisées par les ruraux et donc également par les agriculteurs. Cependant on constate assez souvent que lorsqu'il y a déprise, ce sont ces terres qui sont délaissées en premier lieu, sauf si la commune les intègre dans un projet d'aménagement plus global. Ce projet peut mobiliser d'autres agriculteurs ou d'autres partenaires ou tout simplement faciliter l'installation d'un jeune agriculteur, avec l'appui de la SAFER. Toujours est-il que les collectivités disposent si elles le veulent d'un élément de souplesse foncière pour leurs actions de développement.

Plus généralement l'insertion de ces espaces hors normes dans un territoire où d'autres acteurs se disent concernés, éventuellement avec des stratégies sur l'espace, nous amène à considérer ce niveau. Ici nous envisageons le territoire comme une construction sociale, sachant qu'il peut aussi avoir des caractéristiques écologiques dont nous devons tenir compte.

Déprise agricole et territoire : quels enjeux ?

Curieusement le déclin démographique des campagnes, puis sa légère inversion dans les années 1980, s'est accompagné progressivement d'un accroissement du nombre de parties prenantes, acteurs directs ou indirects dans la gestion de l'espace.

Ces acteurs sont nombreux à vouloir se partager ou accaparer à leur profit la rente foncière ou l'usage de l'espace rural : on peut en faire l'inventaire :

- des agriculteurs minoritaires en nombre mais qui tiennent encore assez bien les terres ;
- des ruraux résidents permanents ou secondaires, non systématiquement autochtones ;
- des candidats entrepreneurs, exigeants en matière de cadre de vie ;
- des chasseurs, cueilleurs, randonneurs, écologistes, soucieux de biodiversité, d'habitats naturels, de beaux paysages, chacun selon sa propre perception, mais consommateurs d'aménités et de biens environnementaux généralement non marchands ;

– des individus soucieux de préserver la Nature, même s'ils ne viennent pas la « consommer ». Ils vont raisonner en termes de valeur d'option ou de valeur d'existence pour des espaces « naturels » à préserver pour l'avenir.

Sur un autre plan, un ensemble de parcelles en déprise peut avoir des conséquences redoutables pour les voisins : risques d'avalanches, risques d'incendies, réserve de semenciers et de mauvaises graines. L'incendie du Col de Portes est exemplaire de ce point de vue (Hubert).

Dans ce cadre, si l'espace rural devient un bien commun (tableau 2), peut-on plus spécifiquement envisager la prise en compte de ces espaces flous, « hors normes » fluctuants, que sont les friches et espaces boisés, dans un projet de développement et d'aménagement ? Comment peut-on obtenir un consensus sur leur utilisation et leur gestion, consensus comparable à celui qui avait prévalu dans les années 1960-70, où la Profession Agricole et la société en général s'étaient appropriées le modèle productiviste et l'avaient décliné aux échelons locaux ?

En clair, on est conduit à se demander comment on peut réaliser un diagnostic objectif avec des acteurs qui s'opposent en termes de stratégie et d'utilisation de l'espace. Quelles structures de concertation et de négociation peut-on envisager au niveau local ? Enfin, quels outils d'analyse et d'aide à la décision pourrait-on envisager ? les expériences réalisées en la matière mériteraient d'être analysées. Par exemple, le traitement des friches périurbaines perpignaises pourrait-il servir d'exemple du point de vue de l'approche et de la méthode ?

Enfin, comment rendre cohérentes des Politiques Publiques qui apparaissent souvent contradictoires (ex : prime au maïs *versus* prime à l'herbe, contraintes environnementales imposées sur certains espaces protégés, *versus* impératifs de production et de rentabilité même dans le cas du secteur public - cf. les difficultés que rencontre l'ONF...) ? Dans ce domaine, des recherches en termes de modélisation dynamique ou de simulation avec plusieurs acteurs et de prospective sont à développer.

	Niveau sociétal	Les acteurs
1962	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance - Plein emploi - Inflation - Exode rural - Industrialisation urbaine - Frustrations écologiques (pollution industrielle, cadre de vie) - Création d'espaces protégés 	<ul style="list-style-type: none"> - L'État - La Profession Agricole - Les professionnels de la Forêt (ONF, PFN, IFN ?) - Les agriculteurs - Les IAA
1973	<ul style="list-style-type: none"> - Montée d'un chômage structurel important et durable - Retours au pays - Inversion des tendances démographiques villes/campagnes - Les agriculteurs de plus en plus minoritaires dans l'espace rural tout en gardant le contrôle des terres - Montée des préoccupations écologistes 	<ul style="list-style-type: none"> - L'État - La Profession Agricole productiviste - Les ruraux - Les écologistes - Les citoyens
1989	<ul style="list-style-type: none"> - Montée en puissance des régions 	
1992	<ul style="list-style-type: none"> - La Profession Agricole se rapproche d'une acceptation de la multifonctionnalité de l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> Les mêmes + les Régions + les Professionnels de la Forêt + Profession Agricole « New Age » productiviste, compétitive et intéressée par la gestion de l'environnement comme nouvelle source de légitimité
2000	<ul style="list-style-type: none"> - Mondialisation - Développement du local - Interpénétration des modes de vie urbain et rural 	<ul style="list-style-type: none"> Les mêmes + les Collectivités territoriales (montée en puissance de l'inter-communalité)

Tableau 3. – Acteurs dans les territoires ruraux et dynamiques sociales.

Conclusion

On voit donc que la déprise agricole avec l'extension des friches agricoles et des accrus, ces espaces flous et hors normes, en transition permanente, dont les limites sont variables, dans un processus d'extension ou de régression, est révélatrice des nombreux enjeux économiques et sociaux dont l'espace rural est l'objet. Ces enjeux se situent à différents niveaux, parcelles, exploitations agricoles, territoire local, préférence des citoyens et de la société en matière d'utilisation et de gestion des ressources naturelles et de l'environnement. En particulier, comment assurer le caractère durable de la maîtrise de ces espaces et le nécessaire réexamen de leur place dans des enjeux qui eux-mêmes

évoluent dans le temps. La capacité de la société à prendre en compte leur gestion dans un schéma d'aménagement et de développement intégré au niveau local constitue en soi un challenge essentiel pour les collectivités locales et territoriales. Les expériences menées dans le cadre de certains espaces protégés constituent des exemples susceptibles d'être évalués.

On aura compris aussi que pour les chercheurs la construction des représentations des territoires et de leur devenir est une question grave. Il ne faut pas négliger leur rôle à travers l'analyse des dynamiques et l'élaboration d'outils d'aide à la gestion dans la construction des représentations des territoires et de leur devenir. J'invite donc à la plus extrême prudence quant

au rôle des discours ainsi produits sur la dynamique sociale et en particulier sur le problème de la gestion des friches et des accrus. Le passé fourmille d'exemples où la recherche elle-même n'a pas été en mesure de prendre suffisamment de recul par rapport à certains schémas théoriques de l'évolution inéluctable des territoires et de l'homogénéisation des formes de production, notamment en agriculture, et, ce faisant, est

passée à côté d'une réalité beaucoup plus riche et diversifiée.

En conséquence c'est bien l'ensemble des partenaires, chercheurs compris, dans une démarche interprofessionnelle à inventer, qui doivent progresser de concert au niveau local, vers un minimum de consensus sur le diagnostic, les outils à élaborer et les actions à mener. ■

Résumé

Les friches et les accrus seraient des « non espaces » ou des « non-être » de la réalité socio-économique. Il y a des processus de déprise plus ou moins forts, des stratégies d'acteurs souvent difficiles à identifier et des dynamiques diversifiées du point de vue écologique et du point de vue de l'occupation et de l'utilisation de l'espace.

La première partie de cette analyse montre quelles sont les influences des politiques économiques sur ce que l'on pourrait appeler la " dynamique socio-économique des friches et accrus ". La seconde partie aborde la manière dont les agriculteurs arbitrent leurs choix en termes d'usage des parcelles dont ils disposent et en quoi les friches et accrus leur sont utiles dans le cadre de l'évolution des systèmes d'exploitation. Enfin, ces questions sont replacées au niveau du territoire construit, puisque même avec un statut privatif, toute dynamique d'une parcelle met en cause un espace plus large et surtout d'autres acteurs que les agriculteurs ou les seuls propriétaires fonciers.

Les enjeux se situent à différents niveaux, parcelles, exploitations agricoles, territoire local, préférence des citoyens et de la société en matière d'utilisation et de gestion des ressources naturelles et de l'environnement. En particulier, comment assurer le caractère durable de la maîtrise de ces espaces et le nécessaire réexamen de leur place dans des enjeux qui eux-mêmes évoluent dans le temps.

Abstract

Fallow land and forest extensions are considered as "non-spaces" or "non-beings" of the socio-economic reality. There are more or less forceful processes resulting in the abandoning of agricultural land, landowners' strategies often difficult to identify and various dynamic processes from the ecological viewpoint and from that of occupying and using land.

The first part of this analysis shows the influences of the economic policies on what we could call "the socio-economic dynamics of fallow lands and forest extensions". The second part deals with the manner in which farmers make their choices in terms of the land which they own and in what way the fallow land and the forest extension are useful to them within the framework of the changes of the operating systems. Finally, these questions are dealt with at the level of the built-up territory, since any development of a plot involves a larger space and especially other forces besides the farmers and landowners.

The consequences are to be measured at different levels, plots, farms, local territory, preference of the citizens and society for the use and management of natural resources and the environment. In particular, how is it possible to ensure the permanent control of these spaces and the necessary study of their place within contexts which themselves evolve in the course of time.

Bibliographie

- BAZIN, G., CHASSANY, J.-P., 1986, *Quelles perspectives pour l'élevage ovin dans les montagnes sèches* : INRA-ESR Grignon, Montpellier, 42 p.
- BAZIN, G., ROUX, B., 1992, *Les facteurs de résistance à la marginalisation dans les zones de montagne et défavorisées méditerranéennes communautaires*.- INRA-ESR Grignon, 213 p.
- BONNEMAIRE, J., BROSSIER, J., BRUN, A., 1977, *Pays, paysans, paysages dans les Vosges du Sud : les pratiques agricoles et les transformations de l'espace*. INRA.
- CHASSANY, J.P., DIMANCHE, M., LABOUESSE, F., MICLET, G., NOUBLANCHE, C., 1997, Introduction d'une politique contractuelle de l'environnement dans les agricultures méditerranéennes françaises : quelques leçons à partir de l'application des mesures agri-environnementales en Languedoc-Roussillon. Colloque SFER sur les Mesures agri-environnementales.- Paris. A paraître dans la Revue d'*Economie Méditerranéenne*.
- CHASSANY, J.-P., LACOMBE, P., 1987, Introduction au numéro des Cahiers de la Recherche Développement sur le développement local : *Cahiers de la Recherche Développement*, n° 13, p. 13.
- GUIHENEUF, P.-Y., 1994, *Les paysans verts, de l'agriculture à l'environnement, expériences innovantes en région méditerranéenne*.- Paris, Syros, 196 p.
- LABOUESSE, F., 1980, *Diversité technique et gestion sociale du secteur agricole : le cas des régions marginalisées*.- INRA-ESR Montpellier.
- LAURENT, C., 1992, *L'agriculture et son territoire dans la crise. Analyse et démenti des prévisions sur la déprise des terres agricoles à partir d'observations réalisées dans le pays d'Auge*. Thèse de doctorat de Sciences Economique. Paris VII. Tome 1 et 2, 520 p.
- LARRERE, R.,- 1973, Désertification ou annexion de l'espace rural. L'exemple du plateau de Millevaches. *Etudes rurales*, n° 71-72, p. 9-48, Paris.
- LIFRAN, R., 1996, *Contraintes et aménités dans le boisement des terres agricoles*.- INRA-ESR Montpellier, 16 p.
- NORMANDIN, D, CAVAILHES, J., 1996, Usages des sols dans l'espace rural.- In *RERU*, n° 2, p. 211-228.
- NOUGAREDE, O., 1983, *Les transformations des systèmes agraires d'une société montagnarde : la Margeride lozérienne de 1789 à nos jours*.- INRA-ESR Paris.
- PERRIET-CORNET, Ph., BONNEMAIRE, J., RAICHON, C., 1985, *Les transformations des systèmes agraires dans le Massif du Jura : un exemple de mécanismes régionaux de développement agricole*. *European Symposium on Integrated Rural Development*. Wageningen (Pays-Bas), 24-25/09/1985.- INRA-ENSSAA Dijon.- 18 p.
- PERNET, E., 1982., *Résistances paysannes*.- Presses Universitaires, Grenoble, 191 p.
- REWE « AGRESTE ».- Cahiers n° 9, mars 1992, *La friche en état transitoire*.- p. 9 à 14. Cahiers n° 30, juin 1998. *Les terres agricoles les moins fertiles se boisent*.- p. 21 à 29.

V. Andrecsson, Cernogief

